

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
3 octobre 2024**

Présidence : M. Jonathan Payot

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 678 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter l'arrêté d'imposition 2025 tel que présenté et annexé au préavis n° 678

Article deux : d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) pour approbation.

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2024.

Le Président :



Jonathan Payot



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich